

ANSANM NOU LÉ PARÉ

L'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) favorise la **diffusion et la mise en commun** de connaissances, de méthodes et d'outils dédiés à la **réduction des risques** de catastrophes naturelles ou technologiques. Elle contribue au développement de la **résilience** pour préserver la santé humaine, l'environnement, l'activité économique, les biens matériels et le patrimoine culturel.

L'AFPCNT joue un rôle essentiel dans le **développement d'une culture du risque** des populations, des organisations et des territoires. Celle-ci est destinée à l'ensemble des parties prenantes concernées par une **démarche globale** et pluridisciplinaire de réduction des risques de catastrophes, allant de la prévention au relèvement post-catastrophe.

L'Association anime un **réseau d'acteurs** impliqués, tant au niveau national, en particulier au sein des territoires ultramarins, qu'europpéen et international, afin de partager leurs expériences, de promouvoir leurs bonnes pratiques et de favoriser le dialogue entre ces acteurs.



<http://afpcnt.org>



@AFPCNT_risques



@AFPCNT

ANTENNE DE LA RÉUNION



gtom-reunion@afpcnt.org



06 92 77 23 39

Associations



Prepar a zot aux situations d'urgence et de catastrophe



Pour les associations réunionnaises



à conserver

Élaboré par : AFPCNT

Le cycle Préparation et réponse à l'urgence



Le projet interassociatif « Culture du risque et Sécurité Civile »

Cette démarche s'inspire de l'expérience québécoise du Regroupement des Organismes Humanitaires et Communautaires pour les Mesures d'Urgence à Montréal (ROHCMUM). Les **outils de préparation aux situations d'urgence** développés par l'AFPCNT, associés à des ateliers collectifs, permettent aux **associations réunionnaises** volontaires de réaliser leur Plan de mesures d'urgence et de solidarité.

Pourquoi un Plan de mesures d'urgence et de solidarité ?

Votre qualité d'association est la garante d'une relation privilégiée avec les communautés de votre territoire. Vous êtes donc un **interlocuteur clé** et acteur de l'atténuation des conséquences d'une catastrophe auprès des populations qui seraient vulnérables.

En cas de catastrophe naturelle, technologique ou d'autres événements comme une pandémie, une crise sociale paralysante, etc., l'**activation du Plan de mesures d'urgence et de solidarité** permet de contribuer à la sauvegarde de votre personnel, de vos locaux et de vos biens tout en poursuivant votre activité autant que possible.

En effet, pendant cette période et immédiatement après, la **poursuite de vos missions**, notamment celles liées à l'**entraide** et la **solidarité**, constitue un enjeu majeur. Elle participe à répondre aux besoins, parfois

spécifiques et souvent spontanés, de vos bénéficiaires et aussi de disposer de capacités pour soutenir les opérations de secours et/ou de gestion de crise engagées par les acteurs publics.

